

République Française

**DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE**

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

**Nombre de membres
afférents au Conseil
Municipal : 15**

En exercice : 15

**Qui ont pris part à la
délibération**

**Présents : 15
Procurations : 0**

Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude Castel, Maire**.

PRESENTS : Mmes AMIGONI A, CONSTANT M, INDRACT E, LAUGA C, LOMBINO S, PALLA O, ROUSSEAU C, Mrs CASTEL JC, BLANCHARD S, CHERKANI A, CHEVALIER M, FIGUIÈRE G, LAGAAY F, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P,
PROCURATIONS :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : PALLA O

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/04/26

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 20.04.2026

Délibération n°2026.29 : Suite de la vente de lots communaux

Monsieur le Maire fait suite à la délibération n°2024.30 en date du 20 juin 2024 concernant la vente des lots communaux et issus du permis d'aménager n° PA 004 063 23 00001 accordé par arrêté n° URB. 2023. 37 le 07 juin 2023 et arrêté rectificatif n° URB. 2023. 52 accordé le 18 septembre 2023 et le PA 004 063 23 00001 M01 accordé le 04 avril 2025 par arrêté n°URB.2025. 11.

Il s'agit maintenant de voir quels sont les lots individuels restants et attribuer le lot n°1 qui avait fait l'objet d'un désistement précédemment. Il est rappelé que pour les 10 lots individuels les prix suivants ont été arrêtés, la variation des prix est justifiée par la taille des lots et leur positionnement. Monsieur le Maire rappelle que conformément aux engagements politiques pris en amont, les prix sont de 20 à 25% inférieur au coût du marché et que le conseil municipal avait favorisé le souhait de favoriser les jeunes primo accédants.

La publicité pour informer les éventuels candidats a été réalisée sur le site Internet de la Mairie et sur le bulletin municipal du mois de juin 2023.

Les candidats se sont positionnés sur le lot de leur choix par courrier recommandé adressé à la Mairie.

Aujourd'hui, les conseillers municipaux ont été appelés à confirmer l'attribution du lot n° 1 et à préciser les lots restants non attribués.

Bien entendu ces attributions seront confirmées sous condition suspensive de l'obtention du caractère définitif du permis d'aménager (purgé des recours) et la vente définitive sous condition de l'obtention de la déclaration de conformité du lotissement.

Il est souligné que certains lots n'ont pas reçu de candidature à ce stade et que d'autres lots en ont quant à eux reçu plusieurs et certains ont aussi fait l'objet de désistements. Certains candidats ont exprimé leur choix sur non pas un seul, mais plusieurs lots, tout en précisant leur préférence.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, qui en a disposé en amont de la séance, les candidats qui se sont fait connaître, lot après lot, qui sont restants, ainsi que les dates de réception des candidatures en Mairie.

Monsieur le Maire soumet ensuite au débat puis au vote du conseil municipal l'attribution des lots.

Monsieur le Maire explique qu'il a été établi un ordre de dépôt de candidatures (A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K) en faisant suite aux précédents lots attribués et cet ordre permet de départager des candidats qui seraient éventuellement candidats sur un même lot, A étant le premier dans l'ordre de priorité.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, (15 POUR), lors de la séance du 16/04/2026 :

Le lot 1 au prix de 90 000€ net vendeur : est attribué à K ;

Le lot 3 au prix de 90 000€ net vendeur : non attribué ;

Le lot 8 au prix de 90 000€ net vendeur : non attribué ;

Le lot 9 au prix de 90 000€ net vendeur : non attribué ;

Le lot 10 au prix de 80 000€ net vendeur : non attribué ;

- **DIT** que les frais de notaire et de géomètre occasionnés pour cette vente seront à la charge de l'acquéreur,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale de vente et l'acte de vente en découlant,

- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à cette vente,

- **PRECISE** que la recette sera inscrite sur le budget communal 2027.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

**LE MAIRE
JEAN CLAUDE CASTEL**

